



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble**

**Division des Examens et Concours**

DEC3/XIII/20/280

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

**Arrêté relatif à l'ouverture du registre d'inscriptions à l'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire - session 2021**

La rectrice de l'académie,

Vu le code de l'éducation, articles D222-4 à D222-7 et D222-31 à D22-33,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Vu la note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 complétée par la note de service n° 2009-188 du 17 décembre 2009 et la note de service n°2018-041 du 19-03-2018 BOEN n°12 du 22 mars 2018, n°2019-104 du 16-07-2019 BOEN n°30 du 25 juillet 2019,

Vu la circulaire rectorale n°2020-770 du 20 juillet 2020 relative à l'inscription de la certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires pour la session 2021.

**ARRÊTÉ**

Article 1er :

Le registre d'inscription est ouvert du lundi 21 septembre 2020 10h00 au mercredi 21 octobre 2020 17h00.

L'inscription s'effectuera sur l'application CYCLADES GEN et permettra le téléversement des pièces justificatives et du rapport (d'au plus 5 pages). Les modalités seront mises en ligne sur l'intranet académique dans la rubrique personnel / concours certifications.

Article 2 :

La secrétaire générale de l'académie de Grenoble et Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Education Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 20 août 2020

Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale d'académie

  
Jannick CHRETIEN